

M. Philippe ROCHE

2 D rue Louis Thévenet

69004 LYON

tél : 07 81 93 25 79

Madame BUZIN

Ministre de la Santé

Le 13 janvier 2020

Objet : Témoignage maladie de Lyme

Madame la Ministre,

Il y a une dizaine d'année, j'ai été mordu par une tique, que j'ai gardé quelques jours sur moi sans m'en rendre compte.

En mars 2016, j'ai ressenti de violentes douleurs au niveau du dos. J'ai été hospitalisé à plusieurs reprises ans le service des urgences, puis en service de médecine interne à l'hôpital de [nom de l'hôpital].

Mon médecin traitant soupçonnait une maladie de Lyme. Les médecins hospitaliers m'ont fait une prise de sang (test Elisa et Western Blot) et une ponction lombaire. Ces examens n'ont pas révélé de Borréliose, ni d'autres infections provoquées par la morsure de la tique. Les médecins infectiologues, en ont conclu à une lombo radiculalgie.

Je dormais difficilement pourtant. J'avais des douleurs nuit et jour. Je faisais de nombreux malaises et ressentais une fatigue intense.

Les anti-douleurs et anti-inflammatoires prescrits par mon médecin traitant soulageaient à peine la douleur.

La batterie d'examens a continué : IRM rachis lombaire, IRM de la hanche, scanner abdomino-pelvien, nouvelles prises de sang. Une infiltration lombaire n'a pas empêché mes symptômes de perdurer.

Je me suis rendu en consultation chez un neurologue, qui ne comprenait pas pourquoi j'avais de telles douleurs, alors que mes IRM ne signalaient que deux écrasements de disque qui ne pouvaient, vu leur peu d'importance, justifier de telles douleurs. Ces examens ne montraient rien d'anormal. Mon médecin m'a prescrit de nombreuses séances de kinésithérapie, pour rééduquer mon dos. Ces séances étaient inefficaces. Bien souvent, le kinésithérapeute pouvait à peine me toucher tant la douleur était intense. J'étais fréquemment en arrêt maladie et ceux-ci duraient de plus en plus longtemps.

En janvier 2017, j'ai été arrêté durant plus de trois mois. Je continuais mes traitements avec des anti-douleurs et anti-inflammatoires de plus en plus forts. Je dormais toujours très mal et j'étais

anormalement fatigué. Malgré le repos, j'avais très souvent des malaises. La maladie m'handicapait gravement, je ne pouvais plus exercer mon métier, ni même marcher.

En juillet 2017, j'ai obtenu un rendez-vous auprès du docteur [nom du médecin] qui exerce à l'hôpital publique de [nom de ville] dans [nom du département].

Après un examen clinique de mes symptômes, il a déclaré, que j'étais bien atteint de « Maladie de Lyme ». Il m'a prescrit une antibiothérapie d'un mois.

Là, les douleurs ont commencé à s'atténuer. Ce médecin m'a prescrit en tout neuf antibiothérapies d'un mois sur deux ans. Actuellement, j'ai repris mon travail et je mène une vie à peu près normale, bien qu'étant encore fatigué. Les douleurs sont moindres, et ne m'empêchent plus de dormir, les arrêts maladie sont moins fréquents.

Beaucoup d'autres malades de Lyme souffrent encore et sont en errance médicale. Leurs médecins traitants qui acceptent de prendre en charge la maladie sont condamnés par la Sécurité Sociale, parce qu'ils prescrivent des traitements antibiotiques de longue durée.

C'est inadmissible. Il est temps de reconnaître la maladie de Lyme. Il est intolérable que des gens continuent à souffrir et à ne pas être pris en charge. Nos douleurs et nos fatigues ne sont pas simulées. C'est une maladie qui handicape lourdement la plupart d'entre nous.

Espérant que mon témoignage sera pris en considération, ainsi que tous que tous les autres témoignages de malades.

Cordialement

M. ROCHE Philippe